



Conditions générales de vente

1. Informations sur l'organisme de formation

Organisme de formation : Learn idiomas, micro-entreprise représentée par Sylvain Gualandi.

Numéro SIRET : 898 457 890 00017.

Numéro de déclaration d'activité : 93830652383, enregistré auprès du préfet de région PACA.

Adresse : 45 Montée de Costebelle 3B - Bat. 3B Res. Bois de Costebelle - 83400 Hyères.

Mail et tel. : syl@learn-idiomas.com, 06 46 52 38 04.

2. Conditions de paiement

Modalités de paiement :

Le règlement par carte bancaire n'est pas accepté.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- virement bancaire
- chèque (possible mais doit être anticipé : tous les chèques sont encaissés une seule fois par mois)
- espèces (dans la limite de mille euros, conformément à la législation)

Délai de paiement :

Le délai de paiement est indiqué sur le devis et la facture. Sauf indications contraires, la prestation doit être intégralement réglée en amont (au moins 7 jours avant qu'elle ne débute).

Une preuve de virement bancaire, le cas échéant, peut être demandée.

Paiement en plusieurs fois :

Il est possible de régler en plusieurs fois pour tout montant supérieur ou égal à 500€, dès lors que :

- le bénéficiaire en fait la demande explicite avant la prestation
- le délai entre chaque paiement est au moins égal à 4 semaines
- la somme de chaque paiement est au moins égale à 190 €
- les paiements sont anticipés par rapport à la délivrance de la prestation
- le règlement s'effectue par chèques et l'intégralité des chèques sont remis à l'organisme avant la prestation, pour être encaissés en plusieurs fois, selon un accord prédéterminé.

Retard de paiement :

En cas de retard de paiement, ou en cas de paiement incomplet, le prestataire se réserve le droit de ne pas débiter la prestation (ou de l'interrompre, le cas échéant).

Remboursement :

Dans le cas d'une interruption anticipée de la prestation, un remboursement pourrait avoir lieu.

Si le bénéficiaire est à l'origine de l'interruption anticipée de la prestation, et ce quel qu'en soit le motif, il peut être remboursé partiellement, selon ces conditions :

- une prestation qui devait être réalisée en groupe ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.
- ne sont pas remboursables : la part de la prestation déjà effectuée, ainsi que celle qui aurait dû être effectuée dans les six jours suivant la notification d'arrêt anticipé de la prestation.
- la part de la prestation non-effectuée, à partir de J+7 après notification d'interruption de la prestation, est remboursable à hauteur de 80%.
- le prestataire dispose d'un délai d'un mois (30 jours) pour effectuer le remboursement.

Si le prestataire est à l'origine de l'interruption anticipée de la prestation, et ce quel qu'en soit le motif (à l'exception d'une faute du bénéficiaire : non-respect des CGV ou du règlement intérieur, conditions de règlement non-respectées, etc.) : 100% du montant correspondant à la partie non-effectuée de la prestation sera remboursée au bénéficiaire, et ce sous 5 jours ouvrés. Le remboursement sera majoré de 2% au titre de dédommagement (dans la limite de 10€ minimum et 50€ maximum).

3. Protection des données

Selon les dispositions de l'article L6353.9 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018.

Les informations demandées par un organisme de formation, sous quelque forme que ce soit, au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

Les données récoltées par l'organisme de formation sont strictement confidentielles et ne sont jamais communiquées à des tiers.

4. Règles applicables en cas de litige

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'organisme de formation a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM - Med Conso Dev.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site :

<https://www.medconsodev.eu> ; ou par voie postale à l'adresse :

CNPM - Med Conso Dev, Centre d'affaires Stéphanois SAS, Immeuble l'Horizon - Esplanade de France, 3 Rue J. Constant Milleret, 42000 Saint-Étienne

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (bénéficiaires, financeurs) ont la possibilité de faire une réclamation (elle doit être claire et précise) à tout moment :

- oralement, que ce soit en face-à-face ou par téléphone : 06 46 52 38 04
- par mail, à l'adresse : syl@learn-idiomas.com
- par courrier, à l'adresse : Sylvain Gualandi - 45 Mte de Costebelle 3B - Bat. 3B - 83400 Hyères

Toute réclamation fera l'objet d'une analyse et une réponse y sera apportée sous 3 jours ouvrés.